



## Communiqué de presse

2 octobre 2012

**SIX Exchange Regulation**  
SIX Swiss Exchange SA  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### Transparence accrue

#### Une meilleure vue de la structure des participations

SIX Exchange Regulation a étoffé la présentation des annonces publiées des principaux actionnaires dans des sociétés cotées en proposant une nouvelle fonction dès le 1er octobre 2012. En un clic de souris, cette fonction permet de consulter les participations actuelles dans une société cotée à SIX Swiss Exchange. Jusqu'à présent, les déclarations de participation pouvaient être uniquement classées suivant un ordre chronologique par émetteur, date ou investisseur. La nouvelle fonction permettra de garantir, aussi à l'avenir, la transparence lors de la publicité des participations, et ce malgré la publication de plus de 1 000 nouvelles déclarations par an. Cette optimisation fait suite à la révision de l'Ordonnance de la FINMA sur les bourses, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2012.

En cliquant sur le lien suivant, vous pouvez consulter les principaux actionnaires:

[http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/disclosure/major\\_shareholders\\_fr.html](http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/disclosure/major_shareholders_fr.html)

Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

#### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)



SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'900 collaborateurs et une présence dans 25 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2011 plus de 1,26 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 218,6 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)